



Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 30 Avril 2022 /15 h

PROCURATION

Extrait de l'article 24 des Statuts, concernant les procurations aux Assemblées Générales de l'Association : "... Chaque membre présent peut représenter son conjoint, son père, sa mère, ses enfants de plus de dix-huit ans et ses frères et sœurs, sans limitation du nombre de personnes représentées, lui ayant donné procuration et étant à jour de leurs cotisations... Chaque membre présent peut également représenter deux autres membres, ne faisant pas partie de sa famille, lui ayant donné procuration..."

A déposer ou transmettre par courrier ou mail
(associationsportive@chantaco.com) au bureau de l'Association Sportive du
Golf de Chantaco
au moins deux jours avant l'Assemblée soit le jeudi 28 avril à 15h00.

Je soussigné(e) :

Nom, prénoms : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

membre de l'Association, constitue pour mandataire, sans faculté de
substitution, Mr. / Mme / Mlle :

Lien de Parenté :

Demeurant: _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pour me représenter à l'Assemblée Générale ci-dessus indiquée.

Signature du membre

(A faire précéder de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »).